

ACCUEIL DES ELEVES A conserver

→ 6^{ème}

le LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017 de 9h00 à 11h30 - les demi-pensionnaires déjeuneront à la cantine. Les externes seront libérés.

et de 13h30 à 15h30

Un accueil particulier est réservé aux élèves de 6^{ème}. Déroulement de la journée du lundi 4 septembre :

- 1) *Le matin* : remise des livres, de l'emploi du temps. Le fonctionnement de la cantine sera expliqué aux demi-pensionnaires. Les casiers seront octroyés aux demi-pensionnaires. Les consignes de sécurité seront données.
- 2) *L'après-midi* : la visite de l'établissement, présentation des enseignements et des équipes pédagogiques, questions diverses.

Le collège Les Pins d'Alep invite les parents de ses futurs élèves de 6^{ème} à une réunion d'information

le JEUDI 7 SEPTEMBRE à 17h00 précises (par classe d'affectation, un affichage sera prévu)

La présence des élèves n'est pas nécessaire et celle d'enfants en bas âge n'est pas souhaitée pour la sérénité des échanges et pour une question de place

→ 5^{ème}

le LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017 de 14h00 à 16h30.

Le mardi 5 septembre, les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} n'auront pas cours

→ 4^{ème}

le MARDI 5 SEPTEMBRE 2017 de 9h00 à 11h30.

→ 3^{ème}

le MARDI 5 SEPTEMBRE 2017 de 9h30 à 12h00.

La demi-pension fonctionnera dès le 4 septembre pour tous les élèves, sachant que le mercredi aucun repas n'est servi tout au long de l'année.

Les premières rencontres Parents/Professeurs des élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} auront lieu :

le jeudi 7 septembre à 17h00 précises pour les 6^{èmes}

le lundi 18 septembre à 17h00 précises pour les 5^{ème}

le mardi 19 septembre à 17h00 précises pour les 4^{ème}

le jeudi 21 septembre à 17h00 précises pour les 3^{ème}

} La présence des élèves n'est pas nécessaire et celle d'enfants en bas âge n'est pas souhaitée pour la sérénité des échanges et pour une question de place

LES COURS REPENDRONT POUR TOUS LES ELEVES SELON L'EMPLOI DU TEMPS

LE MERCREDI 6 SEPTEMBRE

Ces dates et horaires de rentrée doivent être IMPERATIVEMENT respectés.

Les retours de vacances doivent se faire avant le 4 septembre 2017

La composition des classes relève de l'autorité exclusive des enseignants sous l'autorité du Chef d'Etablissement : les motifs pris en compte (s'ils sont accompagnés de justificatifs sont :

1°/ Recommandation écrite et motivée du professeur de CM2

2°/ Attestation professionnelle affirmant une impossibilité de venir chercher votre enfant, lorsque les transports en commun ne desservent pas votre secteur.

Tout autre motif ne sera pas étudié, afin de mettre un terme à une pratique revendiquée comme un droit par certaines familles.

Mme FAVREAU, Principale.

Renseignements concernant l'établissement

- 1. REGLEMENT INTERIEUR** L'inscription au collège les Pins d'Alep vaut adhésion au règlement intérieur inscrit dans le carnet de correspondance de l'élève. Ce règlement doit être lu tous les ans.
- 2. CARNET DE CORRESPONDANCE** Le carnet de correspondance est fourni à tous les élèves inscrits au collège. L'élève doit être toujours en possession de son carnet de correspondance qui est exigé aux entrées, sorties et à la demande d'un Professeur. L'emploi du temps de la classe doit être correctement collé sur le carnet ainsi qu'une photo récente sur la couverture. Il doit le garder en bon état tout au long de l'année, sans autocollant ni dessin d'aucune sorte. Il est impératif que chaque parent consulte régulièrement le carnet de correspondance de son enfant. La perte et l'oubli du carnet est passible d'une punition voire d'une sanction. En tout état de cause, le renouvellement est payant.
- 3. RELATIONS FAMILLE-ECOLE** La collaboration entre la famille et l'école est absolument indispensable. A cette fin, des réunions seront organisées dans le courant de l'année scolaire. Nous vous invitons à y participer ou, en cas d'impossibilité, à rencontrer le Professeur principal. Vous devez y venir sans enfant en bas âge.
Dans le cas de difficultés particulières, n'hésitez pas à prendre contact avec la personne ou le service intéressé : soit le Professeur Principal, le secrétariat de Direction, la Conseillère Principale d'Education (CPE), le Conseiller d'Orientation Psychologue (COPSY), l'Assistante Sociale, le Médecin Scolaire ou l'Infirmier. Vous pouvez être reçu sur RDV dans un climat apaisé et respectueux de tous.
La lutte contre l'absentéisme reste une priorité absolue. Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone auprès de la Vie Scolaire. A son retour, l'élève devra présenter un justificatif écrit de son absence à la Vie Scolaire afin d'être autorisé à reprendre les cours. Des billets sont réservés à cet effet dans le carnet de correspondance. L'Absentéisme ou les retards à répétition peuvent entraîner des sanctions.
- 4. DEMI-PENSION** – voir fiche jointe concernant l'inscription à la demi-pension.
- 5. MANUELS SCOLAIRES** Ils seront fournis par l'établissement. Toute perte ou dégradation fera l'objet de réparations financières.
- 6. FSE (Foyer Socio Educatif)** En adhérant au Foyer Socio Educatif du Collège, votre enfant a accès aux activités (ateliers et clubs) qui se déroulent le mardi pendant la pause méridienne.
Le foyer socio-éducatif est une Association loi 1901, indépendante du collège. Elle est toutefois soumise à son règlement.
L'adhésion au foyer socio-éducatif passe par le paiement d'une cotisation de 6 € pour toute l'année scolaire, elle permet à l'élève de bénéficier d'activités culturelles ou sportives (hors UNSS) mises en place dans le collège, de sorties, de voyages scolaires. Elle permet également le renouvellement du matériel que l'on met à la disposition des élèves dans le cadre de ces activités. **Il est réellement important de participer en cotisant, afin de nous aider à faire perdurer non seulement les activités mais aussi l'esprit associatif, élément moteur de l'apprentissage des règles de citoyenneté par les élèves et afin d'améliorer le cadre de vie de vos enfants.**
- 7. ASSURANCE** Elle est obligatoire en matière de responsabilité civile. L'attestation doit être conservée par la famille.
- 8. FONDS SOCIAUX** Des aides peuvent être accordées, se renseigner auprès de l'Assistante Sociale et du Secrétariat de l'Intendance
- 9. BOURSE DE COLLEGE** Un dossier sera distribué à tous les élèves dès la première semaine de la rentrée et sera à retourner au secrétariat des élèves (date indiquée sur le dossier). Attention, aucune demande de bourse ne pourra être prise en compte en cours d'année.
- 10. ASSOCIATION SPORTIVE** Les Parents peuvent inscrire leur enfant à l'Association Sportive dont les activités se déroulent le mercredi après-midi et sont encadrées par les Professeurs d'EPS du Collège. L'inscription se fera à la rentrée, un document sera distribué à l'élève par le Professeur d'EPS.
- 11. SITE INTERNET DU COLLEGE** http://www.ac-nice.fr/pins_alep - à consulter régulièrement.